



*Admiration !*

## Sommaire

1. Le Mot du Maire
2. Délibérations
3. Budget 2008
4. Comité consultatif
5. Comité de soutien
6. Permanence
7. Horaires d'ouverture de la Mairie et de la déchetterie
8. Informations diverses La vie des associations
9. École
10. Un centenaire à l'honneur
11. Etat civil
12. Histoire de rire
13. Recettes de saison



**Le Maire et son Conseil**

# Le mot du maire

Le nouveau Conseil Municipal a choisi de me porter aux destinées de notre commune.

Je le remercie de sa confiance et, au nom de tous les élus et en mon nom personnel, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée.

Cette nouvelle équipe municipale travaille maintenant depuis quatre mois. Pour être encore plus à votre écoute et répondre au mieux à vos attentes, nous avons choisi de porter à quatre le nombre des adjoints. Ceux-ci, lors de leurs permanences en Mairie sont là pour vous accueillir et vous aider.

Vous avez dans ce numéro la composition du Conseil Municipal, des commissions, des comités consultatifs et les jours et heures de permanence des élus.

Nous aurons à cœur de terminer les travaux commencés par l'ancienne équipe et nous mènerons à bien d'autres projets qui permettront à la commune de continuer à se développer et d'améliorer le bien être de ses habitants.

Ces projets ne se feront que dans un cadre budgétaire très rigoureux afin de maintenir notre situation financière saine.

Nous étudierons avec attention toutes vos remarques, suggestions, propositions et, je rappelle qu'il existe en Mairie un cahier de doléances que je vous invite à utiliser.

Les commissions se sont déjà réunies et les habitants qui souhaitent les rejoindre seront les bienvenus. En effet, notre Commune, qui évolue, n'est pas l'affaire de 15 élus, mais l'investissement de toute sa population.

Notre chaufferie bois est maintenant terminée et la réception des travaux aura lieu le 1<sup>er</sup> Août prochain.

Pour finir, les travaux de notre salle municipale, qui ont malheureusement pris du retard en raison du manque de diligence d'une seule entreprise, sont maintenant en très bonne voie et nous nous y retrouverons comme prévu pour le repas de nos aînés dès son utilisation possible.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de très bonnes vacances d'été.

**Jacky HUGUES**

**SEANCE DU 17 JANVIER 2008**

L'an deux mil huit et le dix sept janvier à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DAVID, Maire.

**PRÉSENTS :** Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Madame PAULAY Josette, PANIER Thierry, BOUTIN François, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain, Madame BODIN Marie-Paule.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur GUILLORIT Pierre

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 06 décembre 2007, il a été décidé d'avoir recours à la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics pour des travaux de construction d'une chaufferie-bois énergie avec réseau de chaleur pour les bâtiments communaux au lieu-dit « Chez Brilhoutet ».

Ce marché de travaux concerne les trois lots suivants :

**Lot 1 : terrassement, gros œuvre, carrelage, accès, placo**

**Lot 2 : charpente, couverture, menuiserie, serrurerie**

**Lot 3 : chauffage à bois déchiqueté**

Vu les procès verbaux de la Commission d'ouverture des plis réunie les 14 janvier et 17 janvier 2008 à la Mairie de TOUVERAC et le rapport d'analyse des offres de Madame Françoise NANOT-HERBRETEAU, architecte, co-traitant du bureau d'études TDL, maître d'œuvre de l'opération.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et documents susvisés relatifs à cette affaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confirmer les conclusions de la Commission d'ouverture des plis à savoir :

**LOT 1 : TERRASSEMENT, GROS-ŒUVRE, CARRELAGE, ACCES, PLACO**

Il est constaté dans un premier temps, un écart de prix important entre l'estimation de l'architecte Madame Françoise NANOT-HERBRETEAU et les propositions des deux candidats à savoir les entreprises BOISDRON-BOUTY SARL et OUEST AMENAGEMENT.

Après une analyse détaillée des offres (rapport d'analyses des offres suite à l'ouverture des plis du 14 janvier 2008) et l'application des critères pondérés suivants :

- valeur technique, fonctionnelle et environnementale des prestations pour 60%,
- prix pour 40%,

l'offre la plus économiquement avantageuse est **supérieure de 51,96% à l'estimation de l'enveloppe pour ce lot.**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité le LOT 1 : INFRUCTUEUX.

**LOT 2 : CHARPENTE, COUVERTURE, MENUISERIE, SERRURERIE**

*entreprise retenue :*

**MONTBOYER METAL,**

« Rillat », Route de Chalais

16620 MONTBOYER

montant du marché : **9 771, 32 € TTC** (8 170, 00 € HT )

**LOT 3 : CHAUFFAGE A BOIS DECHIQUETE**

*entreprise retenue :*

**HERVE THERMIQUE ,**

29, Route Bellevue

16710 SAINT-YRIEIX

montant du marché : **139 751, 86 € TTC** ( 116 849, 38 € HT)

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire, Alain DAVID, à signer les marchés correspondants (lots 2 et 3) tels qu'énoncés ci-dessus, et tous documents utiles à la bonne marche de cette affaire,
- à procéder aux démarches et formalités de consultation auprès de trois entreprises en leur demandant des devis pour le lot 1.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la demande d'admission en non valeur de titres de recettes émis par la Caisse des Écoles.

Cette affaire n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, après accord du Conseil Municipal, monsieur le Maire présente les documents fournis par la TRESORERIE de BAINES-BROSSAC concernant l'impossibilité de recouvrer les titres susvisés.

Il ressort des différentes pièces du dossier que les poursuites nécessaires ont été engagées pour essayer de recouvrer la créance d'un montant de **116,87 €** correspondant à des non-paiements de repas pour les années 2001 et 2002, à la cantine scolaire de l'école communale.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ de porter en non-valeur la somme de **116,87 €** laquelle sera imputée au compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » du Budget Primitif 2008 de la CAISSE des ÉCOLES.

Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur le Maire** fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (S.D.E.G.) relatif à l'alimentation en énergie électrique des parcelles **Section C n°720,724 et 725 situées au lieu-dit « Les Grandes Alouettes »** pour lesquelles Madame **BODIN Chantal** a déposé une demande de Certificat d'Urbanisme – CU 1638407W0032-.

Cette alimentation en énergie électrique nécessite une extension du réseau sur 290 m et ne peut être réalisée que dans le cadre de la participation pour voirie et réseaux (PVR) en application de l'article L. 332-11-1 du Code de l'Urbanisme (branchement « compteur » non compris).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal tous les documents en sa possession et lui demande de délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas autoriser ces travaux d'extension du réseau électrique pour les parcelles **Section C n°720,724 et 725 situées au lieu-dit « Les Grandes Alouettes »**,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal que par sa délibération du 08 novembre 2007 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 15 novembre 2007, il a été décidé de désigner Monsieur DUBOJSKI Michel en qualité d'agent recenseur.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des dernières informations qu'il a obtenues lors de la visite du superviseur de l'INSEE, chargé de contrôler le bon déroulement des opérations de recensement sur la commune.

Vu le nombre estimatif de foyers domiciliés sur la Commune environ 260,

Considérant le temps nécessaire à Monsieur DUBOJSKI Michel pour réaliser sa mission dans de bonnes conditions : remise des formulaires, aide, explications,

Considérant les nombreux déplacements de l'intéressé avec son véhicule personnel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de porter de 1087, 00 € à 2 000, 00 € la rémunération brute de Monsieur DUBOJSKI Michel (soit une augmentation de 913, 00 € par rapport à celle initialement votée),
- d'indemniser Monsieur DUBOJSKI Michel pour ses déplacements avec son véhicule personnel, dans le cadre de son travail de recensement sur la base des barèmes en vigueur et présentation des justificatifs nécessaires.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix POUR et 01 voix CONTRE décide :

- de porter de 1087, 00 € à 2 000, 00 € la rémunération brute de Monsieur DUBOJSKI Michel;
- ce dernier pourra utiliser son véhicule personnel durant toute la durée de sa mission et sera

indemnisé pour ses frais de déplacement selon le barème en vigueur;

- la présente délibération modifie celle du 08 novembre 2007 sur les points susvisés. Toutes les autres dispositions énumérées dans la délibération du 08 novembre 2007 demeurent valables et sont mêmes en tant que besoin expressément confirmées;
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la demande d'admission en non valeur de titres de recettes émis par la Caisse des Ecoles.

Cette affaire n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, après accord du Conseil Municipal, monsieur le Maire présente les documents fournis par la TRESORERIE de BAINES-BROSSAC concernant l'impossibilité de recouvrer les titres susvisés.

Il ressort des différentes pièces du dossier que les poursuites nécessaires ont été engagées pour essayer de recouvrer la créance d'un montant de **116,87 €** correspondant à des non-paiements de repas pour les années 2001 et 2002, à la cantine scolaire de l'école communale.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ de porter en non-valeur la somme de **116,87 €** laquelle sera imputée au compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » du Budget Primitif 2008 de la CAISSE des ÉCOLES.

Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

\*\*\*\*\*

### SEANCE du JEUDI 06 MARS 2008

L'an deux mil huit et le six mars à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DAVID, Maire.

**PRÉSENTS :** Messieurs DAVID Alain, HUGUES Jacky, BOUDEAU André, BARBET Claude, GUILLORIT Pierre, SALMON Jean-Michel, Madame PAULAY Josette, PANIER Thierry, BOUTIN François, LAUBERTON Maxime, GIRARD Alain, Madame BODIN Marie-Paule.

**ABSENT EXCUSÉ :** (Monsieur LEYMARY Jean-Guy ayant donné pouvoir à Monsieur PANIER Thierry)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur GUILLORIT Pierre

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant n° 1 pour le lot n°2 GROS OEUVRE relatif à la construction d'une salle socio-culturelle- Extension et Réaménagement –

Il rappelle que le **LOT n°2 - GROS ŒUVRE-** a été initialement attribué à l'entreprise **SARL BOISDRON-BOUTY**, Route de Jonzac, 16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE pour un montant de **89.976,77 € H.T.** soit 107.612,22 € TTC

Ce projet d'avenant dont le montant majore de plus de 5% le montant initial du marché a été soumis pour avis à la commission d'appel d'offres réunie le 06 mars 2008 à 17h30 à la Mairie.

La commission après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments relatifs à cette affaire et des explications complémentaires de Monsieur Didier PENAUD, maître d'œuvre, a décidé de donner son accord pour la conclusion de cet avenant.

Il en ressort la nécessité de :

#### prendre en compte des modifications suivantes énumérées en 1 et 2 :

##### **1 - Objet de l'Avenant**

Au cours des travaux, il s'est avéré nécessaire d'effectuer des modifications suivantes :

- Complément de fondations à réaliser en raison du sous-sol constitué d'argile de faible portance et nécessitant un ancrage en profondeur.
- Remplacement de poteaux maçonnés intérieurs existants par des poteaux métalliques, car après démolitions des murs intérieurs, ils se sont révélés instables car constitués de façon hétérogène de maçonnerie de briques alternant avec des pierres de tailles.
- Réalisation du plancher sur emprise de la scène à poutrelles et hourdis béton en remplacement du plancher bois

Pour un montant total de **25.608,90 € HT** ( 30 628,24 € TTC) suivant devis en annexe.

## 2 – Montant des Travaux

Le montant des travaux conclu pour la somme globale et forfaitaire de :

Montant initial du Marché pour le LOT 2 GROS OEUVRE **89.976,77 €H.T.** soit 107.612,22€ TTC

**Montant Avenant 1** : **25.608,90 €H.T.** soit 30.628,24€ TTC

Le montant initial du marché pour le lot 2 GROS OEUVRE est donc porté de **89.976,77 €H.T.** à **115.585,67 €H.T.**, une augmentation de l'ordre de 28,46 %, soit un marché de **138 240, 46 € TTC.**

## 3 : Marché

**Aucune autre modification n'est apportée aux clauses et conditions du marché.**

**Aucune observation n'ayant été formulée, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,
- Donne son accord sur les travaux supplémentaires et modifications proposés pour le lot 02 – GROS ŒUVRE- dans le cadre de la construction( réaménagement et extension) de la salle socio-culturelle; ci-joint annexé devis de la SARL BOISDRON-BOUTY -et autorise la conclusion de l'avenant correspondant,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant correspondant ainsi que de tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer la débroussailleuse mise à disposition de l'agent du service technique pour l'entretien des accotements.

Il présente les devis en sa possession :

- SAS CHAMBON : 14 500, 00 € HT soit **17 342, 00 € TTC**
- Ets CHAIGNAUD : 18 000, 00 € HT soit **21 528, 00 € TTC**
- Ets GUENON : 17 000, 00 € HT soit **20 332, 00 € TTC**

APRES en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'UNANIMITÉ:

- d'acquérir auprès de **SAS CHAMBON**, une débroussailleuse pour un montant de 14 500, 00 € HT soit **17 342, 00 € TTC**,
- que celui-ci sera imputé au compte **21578 « Autre Matériel et Outillage de Voirie »** du Budget Primitif 2008 de la commune.
- autorise M. le Maire et son 2ème Adjoint à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 15 MARS 2008

L'an deux mil huit et le quinze mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DAVID, Maire.

**PRÉSENTS :** Madame BODIN Marie-Paule, Messieurs COUSTOU Patrick, DOUTEAU Laurent, GEFFRÉ Philippe, GENAUD Pascal, GIRARD Alain, HUGUES Jacky, LAUBERTON Maxime, ORVOIRE Annie, PANIER Thierry, PORTRAIT Bernard, Mesdames ROBERT Isabelle, ROLLAND Isabelle, Monsieur SALMON Jean-Michel, DAVID Alain.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur COUSTOU Patrick

### **Installation du Conseil Municipal avec élections du Maire et des Adjoints**

#### **Élection du Maire**

Messieurs **DAVID Alain** et **HUGUES Jacky** font acte de candidature.

La Présidente de la séance Madame ORVOIRE Annie invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) :	01
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	08

Monsieur **HUGUES Jacky**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **Maire** et immédiatement installé.

#### **Élection des adjoints**

Le Maire Monsieur **HUGUES Jacky** propose de procéder à l'élection des adjoints. Il rappelle que le Conseil Municipal doit déterminer le nombre d'adjoint à élire sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal soit **quatre** adjoints pour la commune de **TOUVERAC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'élection de **quatre** adjoints.

Le Maire Monsieur **HUGUES Jacky**, propose de procéder à l'élection des adjoints.

#### **Élection du premier adjoint.**

Mesdames **ORVOIRE Annie**, **BODIN Marie-Paule**,

Messieurs **PANIER Thierry**, **LAUBERTON Maxime** font acte de candidature.

Le Maire Monsieur **HUGUES Jacky** invite à procéder au premier tour de scrutin. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) :	00
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	08

Monsieur **PANIER Thierry**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

#### **Élection du deuxième adjoint.**

Mesdames **ORVOIRE Annie**, **BODIN Marie-Paule**, Monsieur **LAUBERTON Maxime** font acte de candidature

Le Maire Monsieur **HUGUES Jacky** invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) :	00
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	08

Monsieur **LAUBERTON Maxime**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **deuxième** adjoint et immédiatement installé.

#### **Élection du troisième adjoint.**

Mesdames **ORVOIRE Annie**, **BODIN Marie-Paule** font acte de candidature.

Le Maire Monsieur **HUGUES Jacky** invite à procéder au premier tour de scrutin. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) :	01
Suffrages exprimés	13
Majorité absolue	07

Madame **ORVOIRE Annie**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée **troisième** adjointe et immédiatement installée.

#### **Élection du quatrième adjoint.**

Le Maire Monsieur **HUGUES Jacky** invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) :	00
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	08

Madame **BODIN Marie-Paule**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée **quatrième** adjointe et immédiatement installée

**DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS**

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation de délégués auprès de divers syndicats et organismes, ces délégués devant être élus au sein du conseil municipal.

Les différentes élections donnent le résultat suivant :

ORGANISMES	DELEGUE(S) TITULAIRE(S)	DELEGUE(S) SUPPLEANT(S)
SIAEP de BAINES	Jean-Michel SALMON Pascal GENAUD	Alain GIRARD
Syndicat d'Electrification de BARBEZIEUX	Jacky HUGUES Jean-Michel SALMON	Thierry PANIER Patrick COUSTOU
Secteur d'Energies de BARBEZIEUX	Jean-Michel SALMON	Thierry PANIER
Syndicat Mixte du Pays Sud Charente	Jacky HUGUES	Pascal GENAUD
SIVOS TOUVERAC-LE TATRE	Jacky HUGUES Isabelle ROLLAND	
CDC3B	Jacky HUGUES Bernard PORTRAIT	Maxime LAUBERTON
NATURA 2000	Maxime LAUBERTON Jean-Michel SALMON	
Syndicat Mixte de la Fourrière	Maxime LAUBERTON	
Conseil d'Administration Hôpitaux Sud Charente	Jacky HUGUES Annie ORVOIRE	

**NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Outre le maire, président de droit et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

**REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2008 a décidé de fixer à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste suivante s'est présentée :

- Madame Annie ORVOIRE
- Madame Marie-Paule BODIN
- Monsieur Bernard PORTRAIT
- Monsieur Thierry PANIER

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Suffrages exprimés	15
Madame Annie ORVOIRE	15
Madame Marie-Paule BODIN	15
Monsieur Bernard PORTRAIT	15
Monsieur Thierry PANIER	15

La liste présentée est donc élue à l'unanimité.

### ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

#### Le conseil municipal désigne :

Président de la commission : Monsieur Jacky HUGUES

Les délégués titulaires sont :

- Monsieur Maxime LAUBERTON
- Monsieur Alain GIRARD
- Monsieur Pascal GENAUD

Les délégués suppléants sont :

- Monsieur Patrick COUSTOU
- Monsieur Bernard PORTRAIT
- Monsieur Thierry PANIER

### ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PLU

**Monsieur Le Maire** informe les membres du conseil municipal qu'un Plan Local d'Urbanisme est en cours d'élaboration sur la commune de TOUVERAC.

Il explique qu'il est nécessaire, pour la bonne marche de cette affaire, de renouveler les membres de la commission PLU suite aux élections municipales du 9 mars 2008.

Il ajoute que cette commission PLU sera chargée de suivre le dossier PLU et de tenir le conseil municipal informé des avancées de ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, sont élus membres de la commission PLU :

- Président : Monsieur Jacky HUGUES

- Membres titulaires :

- Monsieur Maxime LAUBERTON
- Monsieur Laurent DOUTEAU
- Monsieur Bernard PORTRAIT
- Monsieur Jean-Michel SALMON

- Membres suppléants :

- Monsieur Thierry PANIER
- Monsieur Pascal GENAUD

### DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

**Monsieur le Maire** expose au conseil municipal que la circulaire du 26 octobre 2001 de Monsieur le secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants impose la désignation au sein du conseil municipal d'un représentant en charge des questions de défense.

Il explique que ce conseiller a vocation à s'occuper du recensement militaire, de la nouvelle réserve citoyenne et sera destinataire d'une information régulière.

Après délibération, le conseil municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents :

- Monsieur Laurent DOUTEAU.

### MISE EN PLACE DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

#### DESIGNATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE CHACUNE DES COMMISSIONS

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal qu'il est possible de mettre en place des commissions communales permanentes.

Celles-ci seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal sans avoir de pouvoir décisionnaire.

Ensuite, Monsieur le Maire précise qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le nombre de membres de chacune des commissions et de désigner par vote les élus qui participeront à ces dernières.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que les commissions communales seront celles figurant dans le tableau ci-dessous ainsi que les conseillers municipaux élus au sein de

chacune d'entre elle.

Chaque commission étant pourvue d'un nombre de membres correspondant au maximum voté par l'assemblée délibérante.

Les différentes élections donnent le résultat suivant :

COMMISSIONS	MEMBRES/ CONSEILLERS MUNICIPAUX ELUS
FINANCES	Jacky HUGUES (Président/ Maire) Thierry PANIER Annie ORVOIRE Marie-Paule BODIN
VOIRIE	Thierry PANIER (Président/ Adjoint au Maire) Jean-Michel SALMON Isabelle ROBERT Patrick COUSTOU
BÂTIMENTS COMMUNAUX et ENTRETIEN des TERRAINS <sup>2</sup>	Maxime LAUBERTON (Président/ Adjoint au Maire) Pascal GENAUD Alain GIRARD
ECOLE	Jacky HUGUES (Président/ Maire) Isabelle ROBERT

#### DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

**Monsieur le Maire** rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Cette commission a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune .

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires auxquels il faut prévoir autant de suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 16 mai 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de dresser une liste de 24 noms (pour les communes de moins de 2000 habitants) qui sera proposée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Charente.

#### ONT ETE DÉSIGNÉS

##### MEMBRES TITULAIRES :

Madame ORVOIRE Annie, BOUTIN Dominique, SALMON Jean-Michel , BARBET Claude, PANIER Thierry, BODIN Christophe, BODIN Jacky, RAPIN Guy-Marie, PAULAY Patrick, PRÉVOT Joël, GENDRE Pierre (propriétaire forestier), JAULIN Michel (BAIGNES-STE-RADEGONDE).

### **MEMBRES SUPPLÉANTS :**

Messieurs BOUTIN François, GUILLORIT Pierre, DOUTEAU Laurent, LEYMARY Jean-Guy, LAUBERTON Maxime, COLARDEAU Guy, RABY Pierre, BERTRAND Daniel, DAGNAUD Joël, FAYE Christine, GENDRE James (propriétaire forestier), PITON Guy ( BAINES-STE-RADEGONDE).

(1) Article 1650

Modifié par Loi n°96-142 du 21 février 1996 - art. 1 (V) JORF 24 février 1996  
Modifié par Loi n°96-142 du 21 février 1996 - art. 12 (V) JORF 24 février 1996

**Monsieur le Maire** soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant n°01 pour le lot n°02 GROS OEUVRE relatif à la construction d'une salle socio-culturelle- Extension et Réaménagement –

Il rappelle que le **LOT n°2 - GROS ŒUVRE-** a été initialement attribué à l'entreprise **SARL BOISDRON-BOUTY**, Route de Jonzac, 16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE pour un montant de

**89.976,77 € H.T.** soit 107.612,22 € TTC

Ce projet d'avenant dont le montant majoré de plus de 5% le montant initial du marché a été soumis pour avis à la commission d'appel d'offres réunie le 06 mars 2008 à 17h30 à la Mairie.

La commission après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments relatifs à cette affaire et des explications complémentaires de Monsieur Didier PENAUD, maître d'œuvre, a décidé de donner son accord pour la conclusion de cet avenant.

Il en ressort la nécessité de :

#### **prendre en compte des modifications suivantes énumérées en 1 et 2 :**

##### **1 - Objet de l'Avenant**

Au cours des travaux, il s'est avéré nécessaire d'effectuer des modifications suivantes :

- Complément de fondations à réaliser en raison du sous-sol constitué d'argile de faible portance et nécessitant un ancrage en profondeur.
- Remplacement de poteaux maçonnés intérieurs existants par des poteaux métalliques, car après démolitions des murs intérieurs, ils se sont révélés instables car constitués de façon hétérogène de maçonnerie de briques alternant avec des pierres de tailles.
- Réalisation du plancher sur emprise de la scène à poutrelles et hourdis béton en remplacement du plancher bois

Pour un montant total de **25.608,90 € HT** ( 30 628,24 € TTC) suivant devis en annexe.

##### **2 – Montant des Travaux**

Le montant des travaux conclu pour la somme globale et forfaitaire de :

Montant initial du Marché pour le LOT 2 GROS OEUVRE	<b>89.976,77 € H.T.</b> soit 107.612,22€ TTC
<b>Montant Avenant 1</b> :	<b>25.608,90 € H.T.</b> soit 30.628,24€ TTC

Le montant initial du marché pour le lot 2 GROS OEUVRE est donc porté de **89.976,77 € H.T.** à **115.585,67 € H.T.**, une augmentation de l'ordre de 28,46 %, soit un marché de **138 240, 46 € TTC.**

##### **3 : Marché**

**Aucune autre modification n'est apportée aux clauses et conditions du marché.**

**Aucune observation n'ayant été formulée, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,
- Donne son accord sur les travaux supplémentaires et modifications proposés pour le lot 02 – GROS ŒUVRE- dans le cadre de la construction( réaménagement et extension) de la salle socio-culturelle; ci-joint annexé devis de la SARL BOISDRON-BOUTY -et autorise la conclusion de l'avenant correspondant,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant correspondant ainsi que de tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour les bâtiments communaux au lieu-dit « Chez Brilhouet ».

Il précise que par une délibération du 06 mars 2008 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 13 mars 2008, il a été décidé de retenir pour le lot 1 terrassement, gros-œuvre, carrelage, accès, placo, la SARL BOISDRON-BOUTY.

Il informe le Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans la délibération susvisée du 06 mars 2008 et qu'il convient de lire : **Le Conseil Municipal : autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant** » en lieu et place de « Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, Alain DAVID à signer le marché correspondant ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix et une abstention décide de modifier la délibération du 06 mars 2008 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 13 mars 2008 dans laquelle il faut lire « **Le Conseil Municipal : autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant** » en lieu et place de « Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, Alain DAVID à signer le marché correspondant ».

Toutes les autres dispositions énumérées dans la délibération du 06 mars 2008 reçue à la Sous Préfecture de Cognac le 13 mars 2008 demeurent valables et sont même en tant que besoin expressément confirmées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 40.

\*\*\*\*\*

### **SEANCE DU MARDI 15 AVRIL 2008**

L'an deux mil huit et le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : le 07 avril 2008

**PRÉSENTS** : Messieurs HUGUES Jacky, PANIER Thierry, Mesdames ORVOIRE Annie, BODIN Marie-Paule, Messieurs GIRARD Alain, GENAUD Pascal, GEFFRÉ Philippe, Mesdames ROLLAND Isabelle, ROBERT Isabelle, Messieurs COUSTOU Patrick, PORTRAIT Bernard, SALMON Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur LAUBERTON Maxime ayant donné pouvoir à Madame BODIN Marie-Paule, Monsieur DOUTEAU Laurent ayant donné pouvoir à Monsieur GIRARD Alain, Monsieur DAVID Alain ayant donné pouvoir à Madame ROBERT Isabelle.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame BODIN Marie-Paule

### **CONVENTION AVEC CALITOM RELATIVE AUX NOUVELLES REGLES D'ACCES A LA DECHETTERIE**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal que de nouvelles règles d'accès aux déchetteries ont été présentées par le Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit CALITOM.

Il explique que par délibération du 14 juin 2007, CALITOM a décidé d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la facturation des dépôts des déchets non-ménagers sur ses 31 déchetteries pour assurer le financement du service de collecte et de traitement aux producteurs de déchets non-ménagers.

Il ajoute que ces nouvelles règles impliquent la signature d'une convention entre la commune de TOUVERAC et CALITOM puis donne lecture du règlement, de la convention et des tarifs en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et toute autre pièce relative aux nouvelles règles d'accès à la déchetterie et à la facturation des déchets non-ménagers.

### **ADHESION AU SERVICE « INTERIM » DU CENTRE DE GESTION**

**Monsieur le Maire** expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion a mis en place un service « Intérim » par lequel il recrute des agents non titulaires en vue de les affecter dans les collectivités, soit à une mission temporaire correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel, soit au remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible, soit sur un emploi vacant ne pouvant être immédiatement pourvu selon les conditions statutaires.

Ce service permet la prise en charge par l'Assedic, après la fin de leur engagement, des personnes ainsi recrutées sans que les collectivités aient besoin d'adhérer elles-mêmes à cet organisme.

Il précise que les collectivités qui passent une convention avec le Centre de Gestion pour bénéficier de ce service, doivent lui rembourser la totalité des salaires, charges et autres frais entraînés par le contrat de travail qu'il a conclu avec l'agent non titulaire. A cette somme, s'ajoutent à titre de participation aux frais de gestion, 5,5% des salaires bruts versés à l'agent.

**APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de bénéficier du service proposé par le Centre de Gestion dans les conditions qui viennent de lui être décrites, chaque fois que les nécessités de service le justifieront,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CENTRE DE GESTION la convention nécessaire,
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au CENTRE DE GESTION en application de ladite convention.

### **CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE PREMIÈRE CLASSE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le budget communal,
- VU le tableau des effectifs.

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail du secrétariat de la mairie (accueil du public, urbanisme et travail d'exécution), il y aurait lieu de créer un emploi d' Adjoint Administratif Territorial de première classe sur une base de 17 heures hebdomadaires soit 17/35<sup>ème</sup>.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi d' Adjoint Administratif Territorial de première classe dont les indices de rémunération seront Indice Brut (IB) 298-Indice Majoré (IM) 291 pour un temps de travail hebdomadaire de 17 heures (17/35<sup>ème</sup>) avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2008 ; afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent à l'administration municipale.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Monsieur le Maire devra accomplir l'ensemble des formalités auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.

### **TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2008**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2008, établi par les services de Monsieur le Trésorier-Payeur-Général d'ANGOULÊME.

Après étude de ce document, des taux d'imposition et des produits correspondants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir en l'état le taux desdites taxes à savoir :

- 9,54 % pour la Taxe d'Habitation
- 18,16 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 34,00 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir en l'état le taux des taxes à savoir :

- 9,54 % pour la Taxe d'Habitation
- 18,16 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 34,00 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **CONVENTION TRIPARTITE avec la SOCIETE IMAGIS MEDITERRANEE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3B SUD CHARENTE RELATIVE A LA MAINTENANCE DE LOGICIEL DE CONSULTATION DE CADASTRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des 3B Sud Charente assume la charge financière du logiciel Minivue standard, logiciel de consultation du cadastre installé dans chacune des communes adhérentes.

La Communauté de Communes des 3B Sud Charente contractualisera directement avec la société IMAGIS Méditerranée, laquelle a été sélectionnée pour la réalisation de cette prestation.

Afin de s'assurer que la commune aura pour interlocuteur direct la société IMAGIS Méditerranée pour tout besoin de dépannage, monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de la signature d'une convention de maintenance entre la commune de TOUVERAC, la société IMAGIS Méditerranée et

la Communauté de Communes des 3B Sud Charente.

Il donne lecture de ladite convention qui comprend quatre articles

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

### **ELECTIONS DES DELEGUES AU SILFA**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait d'élire un délégué au Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques.

Le Maire procède à l'appel de candidatures pour le délégué titulaire.

Est candidat : Monsieur Jean-Michel SALMON

Le Conseil Municipal procède au vote puis le Maire annonce les résultats :

- nombre de votants : 15
- Monsieur Jean-Michel SALMON : 15 voix

Le Maire déclare Monsieur **Jean-Michel SALMON délégué titulaire au SILFA.**

### **DESIGNATION D'UN ÉLU REFERENT AUPRES CAUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de désigner un « élu référent » auprès du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente.

Il explique que « l'élu référent » sera le relais entre la commune de TOUVERAC et le CAUE.

De plus il pourra être amené à participer à des réunions et faire part au CAUE des préoccupations et des problèmes rencontrés par des administrés dans le cadre de l'élaboration de leurs projets d'urbanisme.

Après délibération, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité:

- Monsieur Pascal GENAUD.

### **SUBVENTION POUR DEUX VOYAGES EDUCATIF EN BAVIERE ET PROVENCE**

#### **• COLLEGE ANDRE MALRAUX DE BAINES-**

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal deux demandes de subventions provenant du Collège André MALRAUX de BAINES- SAINTE-RADEGONDE où sont scolarisés DOUZE enfants de la commune.

Les subventions sont destinées à aider financièrement les familles des élèves :

- 1) de 6<sup>ème</sup> ( 7 élèves) concernés par un voyage éducatif en Bavière (Dietramszell) du 25 mai au 02 juin 2008, pour la première demande,
- 2) de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> (5 élèves) concernés par un voyage éducatif en Provence du 26 avril au 30 avril 2008, pour la seconde demande.

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de **80 € par élèves\*\* (soit un total 960 €)** qui sera versée directement à l'Établissement Scolaire sur le Budget Primitif 2008 à l'article 65738 (*Autres Organismes*).

\*\*Pour obtenir le versement de la subvention, il appartiendra au Collège André MALRAUX de certifier par tout moyen à sa convenance que les dix élèves sont effectivement partis en voyage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

### **SEANCE DU JEUDI 15 MAI 2008**

L'an deux mil huit et le quinze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : le 07 mai 2008

**PRÉSENTS** : Messieurs HUGUES Jacky, PANIER Thierry, LAUBERTON Maxime, Mesdames ORVOIRE Annie, BODIN Marie-Paule, Messieurs, GENAUD Pascal, GEFFRÉ Philippe, Mesdames ROLLAND Isabelle, ROBERT Isabelle, Messieurs COUSTOU Patrick, DAVID Alain.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur PORTRAIT Bernard ayant donné pouvoir à Monsieur PANIER Thierry, Monsieur DOUTEAU Laurent ayant donné pouvoir à Monsieur COUSTOU Patrick, Monsieur SALMON Jean-Michel ayant donné pouvoir à Monsieur DAVID Alain, Monsieur GIRARD Alain ayant donné pouvoir à Madame ROLLAND Isabelle.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame BODIN Marie-Paule

### CHAUFFERIE BOIS POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX/PLAN de FINANCEMENT/ RECOURS à L'EMPRUNT

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 2336-3,

Vu le Budget Primitif voté le 15 avril 2008,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé la réalisation du projet d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour les bâtiments communaux au lieu-dit « Chez Brillhouet »,

Considérant que le coût estimatif des travaux est de **210 185, 00 € en T.T.C (175 739, 97 € HT)**, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES ESTIMATIVES en TTC		RECETTES ESTIMATIVES	
Estimation des travaux :	190 390, 72 €	Europe Leader + :	17 318, 00 €
Maîtrise d'œuvre Honoraires Architecte Frais Divers :	19 794, 28 €	Conseil Régional : Ademe :	69 274, 00 €
Remboursement Emprunt à court terme :	28 000, 00 €	Conseil Général :	43 296, 00 €
		FCTVA prévisible :	32 253, 00 €
		Autofinancement :	44, 00 €
		EMPRUNT :	76 000, 00 €
<b>TOTAL</b>	<b>238 185, 00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>238 185, 00 €</b>

Il convient donc d'avoir recours à l'emprunt pour un montant de **76 000, 00 €** qui se décomposera de la façon suivante :

- court terme pour **28 000, 00 €**
- long terme pour **48 000, 00 €**

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au Maire.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération 10006 CHAUFFERIE BOIS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à consulter trois établissements bancaires et à négocier librement les conditions financières du prêt (**durée, taux, périodicité** notamment) avec ceux-ci, pour un montant de **76 000, 00 €** répartis de la façon suivante :
- court terme pour **28 000, 00 €**
- long terme pour **48 000, 00 €**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt,
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Monsieur le Maire et Madame la Trésorière de Baignes Sainte Radegonde/ Brossac seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE/ PLAN DE FINANCEMENT/ RECOURS A L'EMPRUNT

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 2336-3,

Vu le Budget Primitif voté le 15 avril 2008,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé la réalisation du projet de réaménagement et d'extension de la salle socio-culturelle,

Considérant que le coût estimatif des travaux est de **723 000, 00 € T.T.C. (604 515, 06 € HT)** -en tenant compte de l'équipement scénique (qui était initialement en option) et des avenants-, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES ESTIMATIVES EN TTC		RECETTES ESTIMATIVES	
Estimation des travaux	585 000, 00 €	DGE 2007	112 876, 00 €
Équipement scénique et avenants	48 000, 00 €	Conseil Général	65 000, 00 €
Honoraires	90 000, 00 €	Fonds Parlementaire	20 000, 00 €
Architecte		Fonds Concours CC3B	7 600, 00 €
SPS		FCTVA prévisible	109 148, 00 €
Contrôle Technique		Autofinancement	128 376, 00 €
Frais Divers		EMPRUNT	372 000, 00 €
Remboursement Emprunt à court terme	92 000, 00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>815 000, 00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>815 000, 00 €</b>

Considérant qu'il convient d'avoir recours à l'emprunt pour un montant de **372 000, 00 €** se répartissant de la façon suivante :

- court terme pour **92 000, 00 €**
- long terme pour **280 000, 00 €**

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au Maire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- 1) d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération 10004 REAMENAGEMENT et EXTENSION de la SALLE SOCIO CULTURELLE,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à consulter trois établissements bancaires et à négocier librement les conditions financières du prêt (**durée, taux, périodicité** notamment) avec ceux-ci, pour un montant total de **372 000, 00 €** se répartissant comme suit :
  - court terme pour **92 000, 00 €**
  - long terme pour **280 000, 00 €**
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt,
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- 5) Monsieur le Maire et Madame la Trésorière de Baignes Sainte Radegonde/ Brossac seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE DE TOUVERAC**

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 28 avril 2008, M. le Président du Conseil Général de la Charente l'a invité à constituer une commission communale d'aménagement foncier dans le cadre du projet de la mise en 2x2 voies de la Route Nationale 10.

Considérant qu'outre le maire, cette commission doit être composée entre autres d'un deuxième membre titulaire désigné parmi les conseillers municipaux ainsi que de deux suppléants.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité en sus de Monsieur le Maire, Jacky HUGUES délégué titulaire :

- Monsieur Pascal GENAUD
- délégués suppléants :
  - Monsieur Patrick COUSTOU
  - Monsieur Maxime LAUBERTON

#### **Objet : REVISION DE LA RENTE VERSEE A MONSIEUR FONTENEAUD AMEDEV**

Monsieur le Maire

#### **-RAPPELLE-**

Que la Commune de TOUVÉRAC a arrenté à Monsieur FONTENEAUD Amédée par acte de vente N°616

du 29 avril 1986 passé chez Maître ORVOIRE Michel, Notaire à BAINES un ensemble d'immeubles bâtis .

Que la commune de TOUVÉRAC doit verser à terme échu les premiers de chaque mois une rente en argent, révisable le 1<sup>er</sup> juin de chaque année en fonction de l'indice mensuel des prix à la consommation France Tous ménages (hors tabac), base 100 en 1998, indice qui a remplacé celui des 295 postes.

**-INDIQUE-**

Qu'il est nécessaire de réviser ladite rente à compter du 1<sup>er</sup> JUIN 2008.

Il ressort d'après les calculs effectués par les services de l'UDAF de la Charente, courrier du 25/04/2008, ci-annexé :

- à compter du 1er Juin 2008 la commune devra verser mensuellement à Monsieur. FONTENEAUD Amédée une rente d'un montant de **239,76 €uros** (DEUX CENT TRENTE NEUF EUROS ET SOIXANTE SEIZE CENTS) jusqu'à sa prochaine révision au 1<sup>er</sup> Juin 2009.
- le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré décide à l'unanimité qu'à compter du 1er JUIN 2008 le montant de la rente de Monsieur FONTENEAUD Amédée sera de **239,76 €uros** (DEUX CENT TRENTE NEUF EUROS ET SOIXANTE SEIZE CENTS) jusqu'à sa prochaine révision au 1<sup>er</sup> Juin 2009.

**INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC  
MADAME LAURENCE DUCHEIN - RECONDUCTION SUITE AU RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNI-  
PAL**

Monsieur le Maire

Vu les arrêtés interministériels du 16 septembre 1983 et du 16 décembre 1983 (notamment son article 3) fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de confection de budget allouées aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics,

Indique que le Conseil Municipal ainsi renouvelé doit se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection de budget au Comptable du Trésor de la commune de Touvérac, Madame Laurence DUCHEIN.

Madame Laurence DUCHEIN, Comptable du Trésor, ayant accepté d'assurer la continuité de la mission de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable au bénéfice de la commune de Touvérac.

Monsieur le Maire propose qu'il lui soit alloué les indemnités de conseil et de confection (à hauteur de 45.73, en référence à un temps complet du secrétaire de mairie) de budget, indemnité fixée au taux de 100% conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre susvisé.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget de la commune de Touvérac à l'article 6225.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu que Madame Laurence DUCHEIN accepte d'assurer la continuité de la mission de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable au bénéfice de la commune de Touvérac.
- décide de lui allouer les indemnités de conseil et de confection (à hauteur de 45.73, en référence à un temps complet du secrétaire de mairie) de budget, indemnité fixée au taux de 100% conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre susvisé,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225.

**DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un suppléant à Monsieur Maxime LAUBERTON délégué titulaire au Syndicat Intercommunal de la Fourrière.

Après délibération, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité:

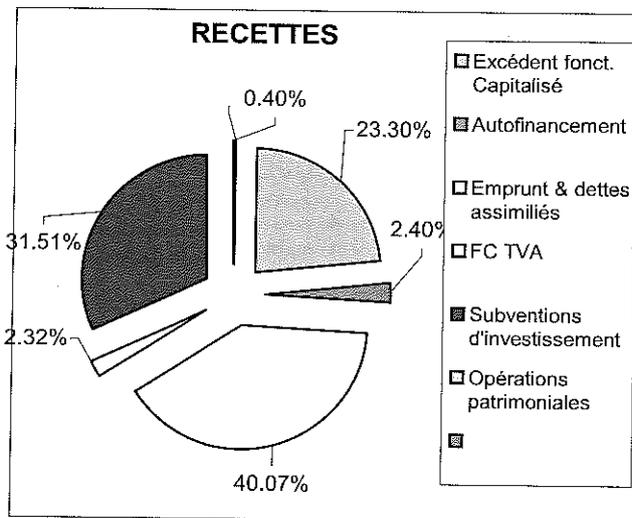
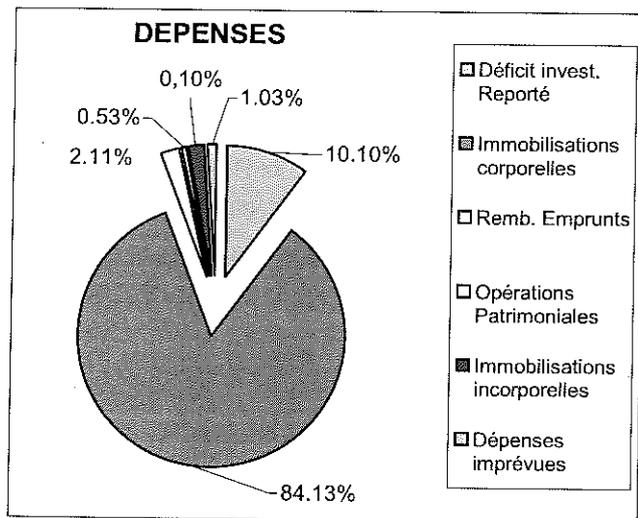
- Monsieur Laurent DOUTEAU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

## BUDGET 2008

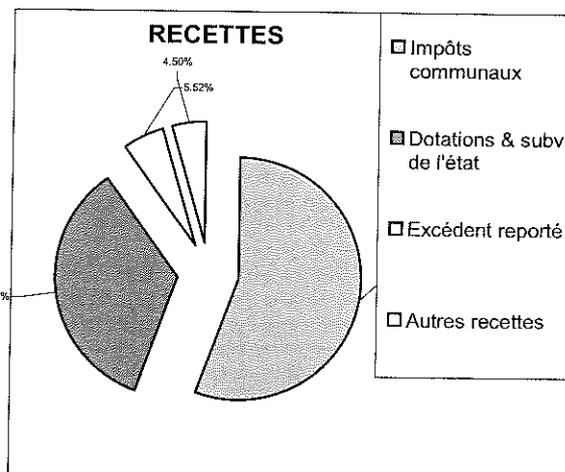
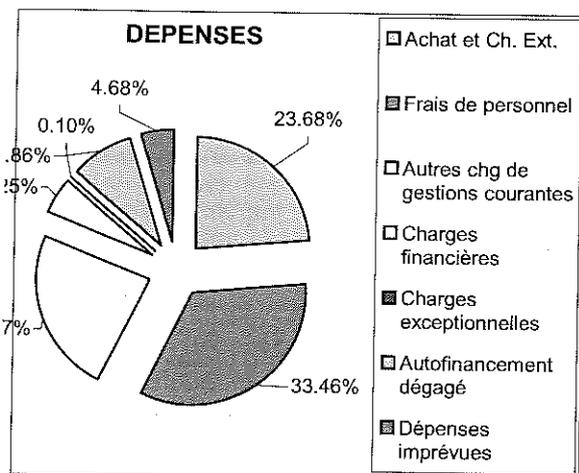
### Budget d'investissement 2008

DEPENSES		RECETTES	
Déficit invest. reporté	10.10 %	Excédent fonct. capitalisé	23.30 %
Immobilisations corporelles	84.13 %	Autofinancement	2.40 %
Remboursement emprunts	2.11 %	Emprunt et dettes assimilés	40.07 %
Opération patrimoniales	0.53 %	FC TVA	2.32 %
Immobilisation incorporelles	2.10 %	Subventions d'investissement	31.51 %
Dépenses imprévues	1.03 %	Opération patrimoniales	0.40 %



### Budget de fonctionnement 2008

DEPENSES		RECETTES	
Achat et Ch. Ext	23.68 %	Impôts communaux	55.52 %
Frais de personnel	33.46 %	Dotations et subv. De l'état <sup>2</sup>	34.46 %
Autres ch. De gestions courantes	23.97 %	Excédent reporté	5.52 %
Charges financières	5.25 %	Autres recettes	4.50 %
Charges exceptionnelles	0.10 %		
Autofinancement dégagé	8.86 %		
Dépenses imprévues	4.68 %		



## COMITE CONSULTATIF

<b>Comité consultatif Commerce et Artisanat</b>	Jacky HUGUES Pascal GENAUD	
<b>Comité consultatif du P'tit Touvéra-cois</b>	Marie-Paule BODIN	Jocelyne DUMONTET
<b>Comité consultatif Fêtes et Sports</b>	Patrick COUSTOU Bernard PORTRAIT Philippe GEFFRE	
<b>Comité consultatif Forêts et Environnement</b>	Laurent DOUTEAU Alain GIRARD Maxime LAUBERTON	
<b>Comité consultatif pour le soutien et la présence auprès des personnes isolées</b>	Annie ORVOIRE Marie-Paule BODIN Isabelle ROLLAND	
<b>Comité consultatif TOUVERAC-BAIGNES</b>	Alain GIRARD Pascal GENAUD Annie ORVOIRE Patrick COUSTOU	François BOUTIN Jean-Pierre GABORIAUD

Ces comités sont ouverts à tous. Si vous avez envie d'y participer, prenez contact avec la mairie qui vous renseignera.

## COMITE DE SOUTIEN

Suite à la canicule de l'été 2003, les services de l'État souhaitent que chaque municipalité mette en place un registre confidentiel permettant de recenser les personnes vulnérables (âgées ou handicapées...) qui en font la demande.

Afin d'y répondre au mieux, un comité consultatif sur la commune de Touvérac se met en place. Il est composé d'élus municipaux pour le moment, mais toutes les personnes volontaires désirant réfléchir avec nous seront les bienvenues.

Annie ORVOIRE  
Marie-Paule BODIN  
Isabelle ROLLAND

## PERMANENCES

**Jacky HUGUES**, Maire sur rendez-vous  
Lundi : 8 h à 10 h

**Thierry PANIER**, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Lundi : 11 h à 12 h

**Maxime LAUBERTON**, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Mardi : 15 h à 16 h

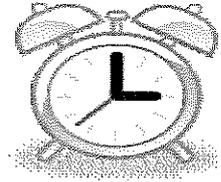
**Annie ORVOIRE**, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Jeudi : 11 H à 12 H

**Marie-Paule BODIN** 4<sup>ème</sup> Adjoint  
Vendredi : 11 H à 12 H

## HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

 **05 45 78 41 10**

Horaire d'ouverture  
Lundi, jeudi, vendredi de 9 h à 13 h  
Mardi de 14 h à 18 h  
Monday, Thursday, Friday  
From 9 am to 1 pm  
Tuesday from 2 pm to 6 pm



## DECHETTERIE

Lundi	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	Fermée	14 h - 18 h
Jeudi	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Samedi	9 h - 12 h	14 h - 18 h

**Petit rappel :**

La déchetterie ne **prend pas** les pneus, mais elle prend **tous les autres déchets** (tonte, papier, carton ferraille, etc...).

Merci de respecter les consignes du gardien, celui-ci vous en remercie.

**CALITOM** Service Public des Déchets La Braconne 16600 MORNAC

 05 45 65 82 50 Site internet : [www.calitom.fr](http://www.calitom.fr)

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Assurance Maladie**

**36 46 : le nouveau numéro téléphonique de l'Assurance maladie (1er/07/2008)**

Depuis le **1er juillet**, l'Assurance maladie propose un nouveau numéro de téléphone, le **36 46 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe, soit 0,028 euros la minute en heures pleines)**.

Après avoir composé le 36 46, 2 possibilités s'offrent à l'utilisateur : obtenir des informations sur ses derniers remboursements ou être mis en relation avec un télé conseiller.

Avec le **36 46**, il est ainsi possible de connaître les coordonnées des professionnels de santé, de savoir s'ils acceptent ou non la carte vitale ou encore d'obtenir une information sur les tarifs des consultations pratiqués par ces professionnels de santé avec leur niveau de remboursement.

L'Assurance maladie donne enfin les tarifs les plus fréquemment pratiqués par les médecins à honoraires libres avec éventuellement une fourchette de ces tarifs.

### **Sécurité routière : Véhicule : gilet et triangle obligatoires (19/06/2008)**

L'entrée en vigueur des sanctions contre les automobilistes dont le véhicule ne sera pas équipé d'un gilet rétro réfléchissant de sécurité et d'un triangle de pré signalisation ne s'appliquera qu'à compter du **1er octobre 2008**. À cette date, le non-respect de ces nouvelles obligations sera passible d'une

contravention de 4<sup>ème</sup> classe (amende forfaitaire de 135 euros, minorée de 90 euros).

Le gilet de sécurité rétro réfléchissant sera porté par le conducteur **avant de sortir** de son véhicule immobilisé sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence. Le marquage "CE" devra être apposé sur le gilet. Dès qu'il sortira du véhicule, le conducteur placera sur la chaussée, à une distance de **30 mètres au moins** de lui-même ou de l'obstacle à signaler, le triangle de pré signalisation. La conformité de ce triangle sera attesté par le marquage "**E 27 R**" apposé sur le triangle. Ce gilet et ce triangle sont disponibles dans les rayons accessoires automobiles des supermarchés, chez les équipementiers automobiles, dans les stations-service...



#### Mode d'emploi du gilet de sécurité :

Le gilet de sécurité, conforme à la réglementation en vigueur, devra être **porté** par le conducteur **avant de sortir** du véhicule, lequel est immobilisé sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence.



#### Mode d'emploi du triangle :

Le triangle de pré signalisation devra se **trouver à bord** du véhicule. Le conducteur devra le placer sur la chaussée, dès qu'il sort du véhicule, à une **distance de 30 mètres** au moins de celui-ci ou de l'obstacle à signaler.

### ADMR (L'ASSOCIATION DU SERVICE A DOMICILE)

Le savoir faire de l'ADMR résulte de compétences techniques mais aussi de la volonté d'être présent au plus près des personnes pour mieux répondre à leurs attentes et leurs besoins.

Proximité et solidarité constituent les valeurs fortes de l'ADMR pour atteindre son objectif de cohésion sociale.

Dans l'ensemble de leur fonction, les bénévoles sont assistés des services techniques et administratifs de la fédération départementale ADMR CHARENTE ;

Quatre agents administratifs, une Assistante des Ressources Humaines, une Infirmière, une Évaluatrice et une Comptable.

Les services sont payants mais nombre des interventions peuvent être, pour partie, prises en charge par différents organismes (Conseil Général, CAF, Caisse de Retraite etc....)

L'aide de l'ADMR se traduit par des interventions tout au long de l'année.

Pour répondre au mieux des demandes une permanence est ouverte dans la cour de la Mairie de Baignes :

- |                       |         |   |         |
|-----------------------|---------|---|---------|
| • Lundi matin         | 08 h 00 | à | 12 h 00 |
| • mardi après-midi    | 14 h 00 | à | 17 h 00 |
| • mercredi après-midi | 14 h 00 | à | 17 h 00 |
| • jeudi après-midi    | 14 h 00 | à | 17 h 00 |
| • vendredi matin      | 09 h 00 | à | 12 h 00 |

**N°Téléphone**                      **05 45 78 88 25**

En dehors de ces horaires, un transfert téléphonique répond aux urgences.

Le personnel d'intervention comporte de plus en plus de qualification dont 8 qui possède le diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale.

Pour 2007, 19 003 heures ont été effectuées pour 147 familles dans le Canton, dont 14 sur TOUVERAC.

### LA VOIRIE

La Commission de la Voirie est à l'écoute de vos questions ou problèmes rencontrés.

Merci de vous adresser à la Mairie qui transmettra directement aux élus de la Commission (leurs coordonnées figurent dans les délibérations de ce journal).

D'autre part, certaines pancartes des lieux-dits ont été changées au cours de l'année 2007, sont-elles lisibles partout ? Manque-t-il des pancartes ?

Merci de le faire savoir

## POUR DE BONNES RELATIONS DE VOISINAGE

### **Les feux de plein air**

#### Réglementation en matière de feux de plein air

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2002 : il est interdit à **toute personne** d'allumer un feu en plein air. Est considéré comme « feu de plein air » ou « foyer à l'air libre » **toute combustion vive, avec ou sans flamme apparente**, effectuée hors d'une enceinte conçue à cet usage.

Les barbecues mobiles ou transportables conformes aux normes françaises et européennes sont autorisés en toute période, sous réserve :

- Qu'ils soient placés à 5 m au moins de toute matière très inflammable (herbes sèches, résineux, papiers, etc...),
- Qu'ils soient distants d'au moins 20 mètres de tout stockage et dépôt de combustibles gazeux, liquides ou solides,
- Que le vent ne puisse transporter des particules légères enflammées ou incandescentes vers les liquides ou solides,
- Qu'ils soient surveillés pendant l'utilisation et notamment lors de l'allumage,
- Qu'un extincteur, un pulvérisateur, un arrosoir ou tout autre équipement permettant de projeter de l'eau soit à la disposition immédiate de l'utilisateur.
- Et **surtout ne jamais les allumer** avec un liquide inflammable (pétrole, essence, alcool...) ou à proximité des fenêtres du voisin. Les feux d'artifice, feux de camp, etc... sont assimilés à des feux de plein air.

### **Les bruits de voisinage**

#### Réglementation en matière de bruits de voisinage

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 et notamment l'article 17 dans lequel il est indiqué que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances ou de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit pas **géné par les bruits** émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient de celles existantes habituellement (jets à haute pression, tondeuses à gazon, coupes bordures, etc...) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches : de 10 h à 12 h

Les infractions seront constatées dans les conditions prévues à l'article L 48 du Code de la Santé Publique.

## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### **Comité des fêtes de Touvérac**

Le comité a tenu son assemblée générale Vendredi 25 Avril dernier et ils étaient nombreux les participants, anciens membres mais aussi nouveaux habitants intéressés pour participer à l'animation de la commune.

C'est donc fort de ces 25 membres que l'assemblée générale s'est déroulée dans une atmosphère détendue mais riche d'idées d'animation. Le principal ordre du jour était la modification du bureau :

Président	Vice-Président	Secrétaire	Secrétaire adjoint	Trésorier	Trésorier adjoint
DONNELLY Mathieu	PORTRAIT Bernard	BOUTIN François	GENAUD Stéphanie	GABORIAUD J.-Pierre	GENAUD Pascal



*Le nouveau Bureau*



*Un moment de convivialité après la réunion*

Un grand **merci** a été adressé aux **membres du bureau précédent** pour l'excellent travail effectué. Bernard PORTRAIT et Jacky HUGUES demeurent membres du comité et ont assuré de leur soutien actif à la nouvelle équipe.

Après cette élection, le comité s'est tourné vers l'avenir avec les prochaines manifestations prévues ou à prévoir. Déjà la **course cycliste du 22 juin** nécessitait de prévoir très en détail son organisation ce qui fut fait avec attention et implication de tous les membres (recherche de partenaires pour le programme, recherche de signaleurs, confection du programme, sécurité, intendance, marquage du tracé, buvette, publicité...).

C'est ainsi que la **deuxième édition de la TOUVERACOISE** s'est déroulée sans incident et avec une satisfaction affichée de tous les participants.

Ils étaient près de 200 coureurs à se présenter sur la ligne de départ, répartis sur 2 courses qui se sont suivies de 14 h à 18h. Le parcours « sélectif » avec la côte du « pruneau » suivie du faux plat montant jusqu'à la mairie a fait du dégât dans les rangs des différentes catégories et ce, d'autant plus que le soleil et la chaleur s'étaient invités à la fête.

Néanmoins aucun incident ne fut à déplorer et un grand **remerciement** doit être renouvelé aux **signaleurs** (environ 30) pour leur participation volontaire pendant 5 h sur le parcours à gérer la circulation parfois dans des conditions difficiles.

**Merci aux nombreux Touvéraçois** qui ont répondu spontanément pour « assurer » le carrefour de leur village.



*Le départ donné par Monsieur le Maire*

Si cette course était le moment phare du week-end, elle ne doit pas faire oublier le **tournoi de pétanque** qui était organisé également sous l'égide du comité le samedi après midi : excellente organisation de Jamaïque BOUSSIRON qui a attiré sur le terrain communal **31 équipes de doublette**.

Un grand merci pour cette animation sportive et conviviale qui a complété le week-end à Touvérac.



*Une doublette à l'épreuve*



*Jamaïque et Mauricette à l'organisation*

**Au niveau des projets**, le comité a réfléchi sur plusieurs manifestations mais aucune date n'est encore arrêtée, l'avancement des travaux de la salle des fêtes étant un élément souvent important de décision : il en est ainsi de la soirée « entrecôte » toujours d'actualité mais repoussée dans le temps. Un **projet de randonnée VTT** et pédestre sera bientôt soumis au comité et un **loto** est envisagé pour la fin d'année.

#### **Les membres du comité :**

Donnely Mathieu, Boutin François, Gaboriaud Jean Pierre, Hugues Jacky, Cottet Emmanuel, Lauberton David, Genaud Pascal et Stéphanie, Matrat S., Patrat Pascal, Boussiron Jamaïque et Mauricette, Bourmaud Patricia, Geffre Philippe, Rolland Isabelle, Coustou Patrick, Boutin Olivier, Girard Alain, Lhomme Christian, Panier Thierry, Lauberton Maxime, Orvoire Paul Louis et Annie, Hansen Jean Pierre, Rambaud Noëlle, Portrait Bernard, Caillaud Catherine et Perles Isabelle.

### La pétanque

Le club de Pétanque est composé de 17 joueurs masculins, 6 joueurs jeunes et 6 joueuses. Cela en fait l'un des plus petits clubs de la Charente en effectifs. Cependant côté résultats, il fait partie des tous meilleurs.

- La doublette seniors Cédric SEGUIN et Jean-Michel BOUSSIRON se sont offerts début avril le titre de champion doublette. Ils représenteront le département au championnat de France qui se déroulera **les 4 et 5 juillet en Ardèche**
- La doublette mixte Barbara BOUSSIRON et Cédric SEGUIN s'est distinguée en atteignant la finale départementale. Malheureusement les vices champions ne sont pas qualifiés pour le championnat de France. Félicitations à ces 2 équipes et pourquoi pas des champions de France à Touvérac !! Bonne chance pour le championnat de France.

Les jeunes et les féminines se sont bien battus mais les résultats n'étaient pas au rendez-vous.

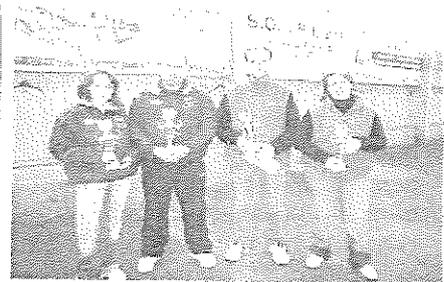
Nous espérons bien figurer au niveau des compétitions par équipe qui se déroulent sur toute la saison.

Les 15 et 29 juin, 2 concours officiels seront organisés sur le terrain de Touvérac. Ces concours sont réservés aux détenteurs d'une licence mais bien sûr les spectateurs sont les bienvenus.



Un concours « ouvert à tous » sera organisé pendant la fête communale le 21 juin, venez nombreux.

La pétanque est un sport convivial où se côtoient champions du monde et amateurs sur les mêmes compétitions. Si vous souhaitez rejoindre la bande d'amis du Club Bouliste BAINOIS-TOUVERACOIS, n'hésitez pas, venez nous voir lors des compétitions !



L'ensemble du club remercie la municipalité pour son soutien sans faille et permanent. Merci !

Benoît LAUBERTON

### Société de chasse

Bonjour à toutes et à tous,

Quelques mots pour faire le point sur la saison dernière et évoquer nos futurs rendez-vous.

Cette année, nous avons dû organiser **notre banquet à LAMERAC** et nous vous remercions d'avoir répondu présent puisque nous nous sommes retrouvés près d'une centaine.

Le tirage de la tombola communale a eu lieu en présence de Messieurs Patrick PAULAY et Patrick PATRAT ainsi que le bureau. De très nombreux lots de sangliers et chevreuils ont pu ainsi être distribués.

Comme l'an passé nous organisons le **week-end du 14 Juillet notre BALL-TRAP**.

Je ne terminerai pas ces quelques mots sans évoquer la mémoire de M. André BODIN. Il a été pendant de très nombreuses années (+ de 25 ans) notre président. Il restera pour nous qui sommes aujourd'hui ses successeurs un exemple, une référence.

## Peinture sur soie

Lundi 26 mai 2008

*Exposition du 14 juin*

Nous travaillons dans « l'atelier » de Reignac et y préparons l'exposition du 14 juin à l'occasion de la Fête de la Saint-Jean (fête qui a été avancée car le 21 c'est la fête de la musique). Pour remercier la municipalité de Reignac qui nous prête la salle des fêtes tous les lundis, l'atelier exposera ses travaux.

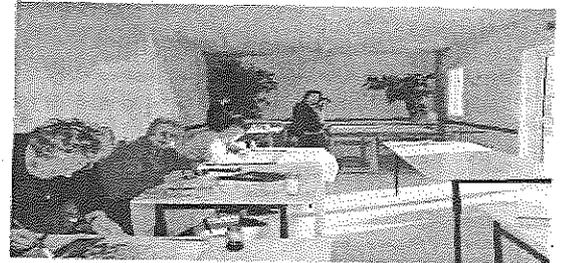
Nous venons ici depuis le mois de décembre 2007 et le courage n'a pas failli. Nous avons sérieusement appris à passer les couleurs et certaines font des objets magnifiques ... avec beaucoup de patience et d'application. C'est un travail qui déteste la précipitation et voici pourquoi...

Nous décalquons notre modèle avec de la gutta (du caoutchouc liquide incolore ou noir ou de couleur si l'on y ajoute des « encres »). Une fois le dessin décalqué, on commence la peinture avec des peintures liquides. Mais attention !... il faut que chaque dessin soit bien isolé ! Le travail le plus difficile est de décalquer avec la gutta. Il faut fermer chaque dessin si l'on ne veut pas que les couleurs se mélangent. Un seul fil oublié peut créer une catastrophe.

Parlons maintenant un peu de **l'histoire de la soie** :

« Voilà donc que l'on se met à traverser toute la terre de bout en bout, et cela uniquement pour qu'une dame romaine puisse exhiber ses charmes sous une gaze transparente », écrivait Pline au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère ; à Rome, la soie est d'usage si répandu que son importation manque de compromettre l'économie de l'empire. Longtemps, sa méthode de fabrication est restée secrète ; les Sogdiens achètent la soie aux Chinois et la revendent sur les bazars de Samarcande et de Boukhara.

Les Perses, puis les Arabes assurent ensuite son voyage jusqu'aux portes de l'Occident, qui se ruine pour se procurer la précieuse étoffe. En Asie centrale et en Chine, jusqu'à la généralisation de la monnaie, au 8<sup>ème</sup> siècle, la soie est partout utilisée comme monnaie d'échange : légère et coûteuse, elle représente un investissement sûr, qui ne se dévalue pas facilement. Au 6<sup>ème</sup> siècle, des espions transmettent aux Byzantins le secret de la sériciculture en rapportant dans leurs bâtons de pèlerins des œufs de vers à soie ; au 14<sup>ème</sup> siècle, elle est fabriquée en Italie, et au 16<sup>ème</sup> siècle, Lyon devient la capitale de la soie en Occident.



### **COMPTE RENDU DE L'EXPOSITION du 14 Juin 2008 à REIGNAC**

Pour l'atelier de peinture sur soie, il y avait un tivolì et des grandes tables. Mme PAILHOU et Mme DENARD, très tôt arrivées, ont étalé pendant près de 2 heures les réalisations de tout l'atelier.

Le vent froid nous jouait des tours en dérangeant tout... et nous nous précipitions pour tout remettre en place ! La soie est si légère que le moindre souffle la fait voler !

## L'association des Parents d'Elèves

*Le mot du Président*

Nous voici une nouvelle fois arrivés au terme d'une année de travail, avec de nombreuses manifestations que nous avons organisées et qui ont été couronnées de succès :

Lotos, fête de Noël, randonnée (dont les participants ont apprécié les différents parcours), et bien sûr la traditionnelle kermesse scolaire, durant laquelle on a tiré la tombola. Les plus chanceux ont remporté de magnifiques lots : entrées au Parc du Puy du Fou, Futuroscope, aquarium de La Rochelle, sports mécaniques, châteaux, parcs de loisirs...

Tous les fonds qui ont pu être récoltés permettent, entre autre, de financer le spectacle de Noël, les voyages scolaires et, cette année, du matériel informatique (à savoir 4 ordinateurs d'occasion) que nos chers bambins découvriront à la rentrée.

Malheureusement, cette année, c'est le départ de plusieurs personnes, piliers de l'association depuis de très longues années.

Remerciements à notre vice-président Thierry DEMPTOS qui a été d'un dévouement remarquable, merci aussi à sa maman Bruna pour ses qualités de cuisinière, merci à Isabelle ROLLAND pour ses talents de secrétaire.

Sans oublier Jacques VIAUD pour sa participation au bureau et « ses mains d'or » pour tous les petits soucis matériels, merci aussi à Françoise MOTARD, sa compagne, qui a toujours été présente au sein de l'association.

Bonne retraite à Bruna, Isabelle, Françoise, Jacques et Thierry !

On compte donc plus que jamais sur de nouveaux parents pour s'associer à notre travail, pour le bien des enfants et la vie de nos écoles.

Enfin, un grand merci aux commerçants, aux mairies, aux bénévoles, aux parents d'élèves pour leur soutien lors des manifestations et aux habitants qui nous laissent le passage lors de la randonnée.

Bonnes vacances, et à la rentrée prochaine.

Philippe GEFRE



*Bonne retraite les anciens*



*Pour permettre le passage de la randonnée, les débroussaillieurs se sont mis au travail  
Un grand merci à eux !*

## ECOLE

### L'école

**Mademoiselle CARRE** la maîtresse de GS CP est maman, depuis le 31 mars d'une petite fille: Elsa.

Monsieur SAUVAGE a assuré le congé de Mademoiselle CARRE jusqu'aux vacances.

A la rentrée Mademoiselle Carré prend un congé parental et sera remplacée par Mme Bidouard.



#### *Sorties et animations diverses*

Visites de différentes expositions.

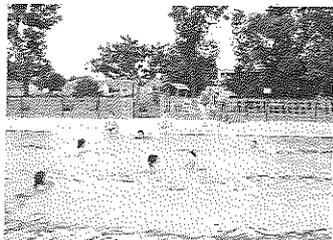
En septembre => expo à Barbezieux de peinture, sculpture, poterie, papier mâché (qui a permis de réaliser des objets à l'école).

Visites de 2 expos à l'Espinoa l'une présentant 3 artistes et intitulée « L'art et la matière » et l'autre de Jacky JOUSSON originaire du Tâte.

### Rencontres sportives

Cette année, les élèves de CM ont profité du Kid stadium (stade mobile avec des sports peu pratiqués à l'école primaire, initiation au lancer de javelot, saut à la perche, marche athlétique).

Les CE et CM ont profité de 2 cycles encadrés par Christophe Massias du club de rugby de Barbezieux: 1 cycle rugby et 1 cycle athlétisme.



Lors du cross départemental pour les CM, Romain Demptos et Orane Bitaud ont reçu une médaille.

Les élèves de GS CP et CE sont allés faire une rencontre athlétisme à Barbezieux et une journée orientation à Passirac.

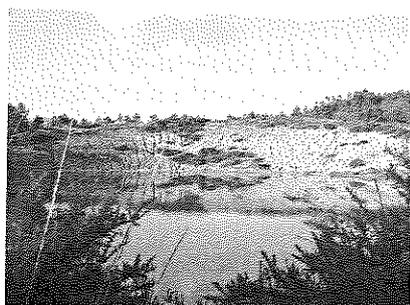
Les CM ont fait une rencontre pentathlon à Barret.

Les séances de piscine se sont bien déroulées chaque lundi matin et jeudi après midi.



### Séjour des correspondants anglais

3 jours intensifs mais réussis avec nos correspondants anglais, avec pour terminer une balade en Gabare sur la Charente à St Simon et visite du très joli musée automobile de Mme MAS à Mosnac (à voir). Les élèves de CM et leurs camarades anglais ont écrit une petite pièce de théâtre dans les deux langues.



### Animations autour des étangs du « Terrier des Renards »

Plusieurs activités ont eu lieu autour des étangs, dirigées par nos CM avec des élèves de maternelle, dont ceux de la maternelle des Alouettes à Barbezieux. Grands et petits ont partagé 6 ateliers: couleurs, argile, moulages d'empreintes, jeu de piste, travail sur la flore, Land'art. Les grands se sont montrés très responsables !

### Randonnée du 18 mai

De nombreux participants pour notre randonnée 2008.... nous espérons faire encore mieux pour 2009 en innovant... Surprise...

### Prévention routière

Guillaume Rolland a été sélectionné, lors de l'épreuve cantonale puis départementale et a terminé 7<sup>ème</sup> à Angoulême.

### Rentrée 2008-2009

Le jeudi 12 juin, 11 futurs rentrants sont venus passer la matinée à l'école. Les parents se sont rendus à la mairie pour les inscriptions et à l'école pour les admissions.

Les effectifs sont très stables voire en hausse.

### Contrat de Mme Dubojski

Il est reconduit pour 1 an, Mme Dubojski est en contrat CAV et s'occupe des diverses tâches administratives, de l'atelier lecture et de l'atelier arts plastiques avec les GS CP.

### PROJET

**Noël** → Spectacle présenté par la famille Kerthes le 19 décembre à Touvérac. C'est un spectacle de cirque avec des animaux.

**Anglais** : accueil des correspondants et peut être un jour irons nous...

### Base élèves :

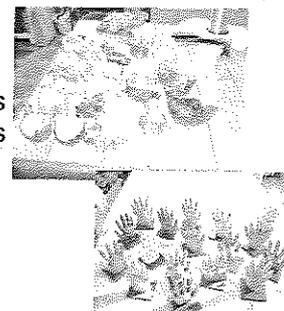
Le RPI est entré dans « Base élèves premier degré ». Il s'agit d'un logiciel de données mis en place par l'éducation nationale pour la gestion des élèves au niveau des écoles.

La mairie inscrit les enfants et l'école les admet.

### Calendrier scolaire Nouvel aménagement.

A la rentrée prochaine tous les élèves travailleront 4 jours/semaine soit 24h. Une demi-heure par semaine entre midi et 13 h 30, ainsi qu'un mercredi matin par mois, seront consacrés aux enfants rencontrant des difficultés scolaires..

Vous trouverez ci-après le calendrier scolaire pour 2008-2009



Zone A	Zone B	Zone C
Aix-Marseille , Amiens , Besançon , Dijon , Lille , Limoges , Nice , Orléans-Tours , <b>Poitiers</b> , Reims , Rouen , Strasbourg		
Rentrée scolaire des enseignants	lundi 1er septembre 2008	
Rentrée scolaire des élèves	mardi 2 septembre 2008	
Vacances de la Toussaint	samedi 25 octobre 2008	jeudi 6 novembre 2008
Vacances de Noël	samedi 20 décembre 2008	lundi 5 janvier 2009
Vacances d'hiver	samedi 21 février 2009	lundi 9 mars 2009
Vacances de printemps	samedi 18 avril 2009	lundi 4 mai 2009
Vacances d'été	jeudi 2 juillet 2009	mercredi 2 septembre 2009

**Garderie :**

Suite à de nombreuses demandes de parents une nouvelle enquête a été envoyée concernant l'éventuelle création d'une garderie. Les démarches sont en cours.

Les horaires butoirs pourraient être 7h30 =>18h30.

**Achat de mobilier pour les classes de CE et CM**

Après l'achat de mobilier, l'an passé, pour la classe des GS CP, un projet est à l'étude pour doter les classes de CE et CM.

**Voyages :**

Les élèves de CM sont allés au Puy du Fou. Ce fut un voyage très riche, avec la visite du parc et les nombreux spectacles retraçant différentes périodes de l'histoire. La cinéscénie fut un moment magique où les yeux n'étaient pas assez grands pour voir l'immensité du décor naturel.

Les élèves de GS CP et CE ont fait la visite guidée de Bordeaux puis celle du muséum d'histoire naturelle....

une journée bien remplie !

**Fête de fin d'année :**

Les enfants ont présenté les chansons apprises au cours de l'année, accompagnés à la guitare par Pascal Limousin de l'école Départementale de Musique d'Angoulême. Chaque chanson était introduite par un petit sketch. Les spectateurs étaient nombreux et la soirée s'est terminée par un repas très convivial.

**Journée pêche :**

L'année scolaire s'est achevée par la traditionnelle journée pêche animée par Emmanuel Henri de la Fédération de pêche.

## UN CENTENAIRE A L'HONNEUR

### Les 100 ans de Monsieur FRAPPIER



Le Jeudi 5 juin au Château Saint Bernard une fête conjointement organisée par la commune de Saint-Maigrin, la famille et le Centre Médical mettait à l'honneur ce centenaire...

Pierre-Maurice FRAPPIER est né le 5 juin 1908 à Touvérac. Marié avec Lucienne PIAUD le 22 février 1933, ils eurent un enfant, Claude, né le 14 mars 1934.

Prisonnier de guerre de 1940 à 1945, il est resté cinq années à Essen en Allemagne,

où il a travaillé dans une usine de fonderie, puis comme cordonnier.

A son retour, il reprit la ferme familiale sur la commune de Saint-Maigrin, où il fut viticulteur et agriculteur jusqu'à sa retraite en 1972. Son épouse Lucienne est décédée depuis le 16 janvier 1988.





M. FRAPPIER entouré de sa famille

Il était passionné de pêche et de chasse.

Jusqu'à l'âge de 98 ans, il est resté chez son fils Claude et a dû pour raisons de santé rejoindre le Château Saint Bernard.

C'est en présence de Mr Jean-Pierre MOTARD, Maire de SAINT MAIGRIN, de Jacky HUGUES, Maire de TOUVERAC, de sa famille et de ses amis que M. FRAPPIER a soufflé avec succès ses bougies.

Après le mot d'accueil de M. MOTARD, Jacky HUGUES a remis la médaille communale à M FRAPPIER en lui souhaitant également un bon anniversaire.

Après la remise des cadeaux, le verre de l'amitié est venu clore ce moment exceptionnel de fête.

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à M. FRAPPIER.



Un petit mot !



Émotion



M. FRAPPIER souffle ses bougies

## ETAT CIVIL

### DECES 2008

**Mme AURIOL Paulette** décédée le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à SAINT-MICHEL (16), domiciliée au Château Saint Bernard

**Mme JAULIN Colette Marie Noélie Claire veuve PERRAU** décédée le 25 janvier 2008 à BARBEZIEUX (16) domiciliée au Château Saint Bernard

**M. TURPAUD Tancrede Robert Achille** décédé le 02 février 2008 à BARBEZIEUX (16) domicilié au Château Saint Bernard

**M. RAPIN Guy Gabriel Robert Louis Yves Marie** décédé le 24 février 2008 à BARBEZIEUX (16) domicilié « Chez Got » à TOUVERAC

**M. PÉROT Aimé Robert** décédé le 29 avril 2008 à TOUVERAC, domicilié « Bois Rond » à TOUVERAC

**M. KLEIN Jean Baptiste** décédé le 03 mai 2008 à TOUVERAC, domicilié « Chez Got » à TOUVERAC

**Mme DUFRESNE Suzanne Eugénie veuve BIESSE** décédée le 21 mai 2008 à TOUVERAC domiciliée au Château Saint Bernard

**M. BODIN Edmond Henri Joseph Jules** Tout l'y Faut à TOUVERAC décédé le 18 mars 2008

**M. BODIN André** La Lande à TOUVERAC décédé le 11 avril 2008.

### MARIAGES 2008

**26 janvier 2008** Marie-Cécile Chrystelle **FLORE** et Denis Yves Louis **RAPIN**

**10 juillet 2008** Nadia **CHBINOU** et Fabrice **MORNET**

## TOUVERAC AUTREMENT

Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,

Je profite de la parution du P'tit Touveracois pour remercier très chaleureusement toutes les Touveracoises et tous les Touveracois qui ont voté pour moi lors du scrutin du 9 mars 2008.

Jocelyne DUMONTET





## HISTOIRE DE RIRE

**La saison des barbecues va bientôt commencer ! A cet effet, il est de bon ton de se rappeler la procédure habituelle de cette cuisine estivale.**

### **Le barbecue :**

C'est dans cette activité qu'on reconnaît les talents de cuisine d'un homme, un vrai. Dès qu'un homme se porte volontaire pour faire ce type de cuisine, la chaîne d'évènements suivante est actionnée :

### **L'HOMME**

1. L'homme sort le barbecue et le charbon de bois.

### **LA FEMME**

2. La femme nettoie la grille.
3. La femme va à l'épicerie.
4. La femme va chez le boucher.
5. La femme va chez le pâtissier.
6. La femme prépare la salade et les légumes.
7. La femme prépare la viande pour la cuisson
8. La femme la place sur un plateau avec les ustensiles nécessaires, les épices et les herbes.
9. La femme apporte la grille propre et le plateau à l'homme qui est étendu à côté du barbecue en train de prendre une bière.
10. L'homme place la viande sur la grille. 11. La femme va à l'intérieur mettre la table.
12. La femme vérifie la cuisson des légumes.
13. La femme prépare le dessert.
14. La femme revient à l'extérieur pour dire à son mari que la viande est en train de brûler.
15. L'homme enlève la viande trop cuite de sur la grille et l'apporte à la femme.
16. La femme prépare les assiettes et les apporte sur la table.
17. L'homme sert à boire.
18. La femme dessert la table et prépare le café.
19. La femme sert le café et le dessert
20. Après le repas, la femme range la table et la nappe.
21. La femme fait la vaisselle et range la cuisine.
22. L'homme laisse le barbecue en place car il y a encore des braises.
23. **L'homme demande à la femme si elle a apprécié de ne pas faire la cuisine aujourd'hui .**
24. Et devant son air dubitatif, l'homme conclut que les femmes ne sont jamais satisfaites.

### Culture générale

Une blonde participe à un jeu de culture générale. Le présentateur lui pose les questions suivantes :

1. Combien de temps a duré la guerre de 100 ans ?

- 99 ans - 100 ans - 116 ans - 150 ans

La blonde utilise son joker et ne répond pas à la question.

2. Pendant quel mois de l'année les Russes fêtent-ils la révolution d'octobre ?

< - Janvier - Septembre - Octobre - Novembre

La blonde demande l'aide du public.

3. Quel est le prénom du roi Georges VI ?

- Albert - Georges - Jonas - Manuel

La blonde décide d'appeler une amie brune.

4. De quel animal les îles Canaries tirent-elles leur nom ?

- Le canari - Le cheval - Le chien - Le phoque

La blonde répond mal et est éliminée.

P.S. : Pour votre information quand vous aurez fini de vous moquer, voilà les réponses :

1. La guerre de 100 ans a duré 116 ans (de 1337 à 1453).

2. La fête de la révolution d'octobre est le 7 novembre.

3. Le vrai prénom de Georges VI était Albert ; le roi a changé son nom en 1936

4. Les îles Canaries tirent leur nom du chien. En latin, les îles Canaries signifient les îles aux chiens.

## RECETTES DE SAISON

### GRATIN DE COURGETTES AU COMTE

Préparation : 20 mn

Cuisson : 1 heure

Ingrédients :

- 400 gr de pommes de terre,
- 600 gr de courgettes,
- 40 cl de crème épaisse,
- 15 cl de lait,
- 200 gr de comté râpé,
- 10 gr de beurre,
- 1 pincée de noix de muscade râpée,
- sel, poivre

Préchauffer le four th 6 (180 °) et beurrer un plat à four. Laver et essuyer les courgettes. Eliminer les extrémités. Découper les courgettes en fines rondelles. Peler et laver les pommes de terre, les découper en fines tranches. Disposer la moitié des pommes de terre au fond du plat, saler et poivrer. Recouvrir avec les courgettes, saler et poivrer à nouveau. Terminer par une couche de pommes de terre.

Dans un bol, battre la crème et le lait avec sel, poivre et noix de muscade. Verser sur les légumes, incliner le plat dans tous les sens pour que le liquide se répartisse uniformément. Couvrir de fromage râpé.

Faire cuire 1 h environ au four. (temps approximatif, varie en fonction de la variété de pommes de terre). Au bout de 45 mn de cuisson, planter la lame d'un couteau au centre du gratin pour vérifier s'il est cuit.

### Pêches à la crème

Préparation et cuisson : 40 mn

Ingrédients :

- 6 pêches,
- 100 gr de sucre,
- 1 verre d'eau,
- Amandes émincées grillées,
- Gelée de framboise.

Crème pâtissière : ½ litre de lait, 2 œufs, 1 tasse de sucre, 2 cuillerées à soupe de farine, 1 cuillerée de kirsch.

Peler les pêches, les couper en deux et les dénoyauter. Les faire pocher dans l'eau bouillante sucrée. Laisser refroidir.

Préparer la crème pâtissière et la verser dans un compotier. Y disposer les demi-pêches et les garnir avec de la gelée. Saupoudrer avec les amandes.

Servir bien frais.

Bon appétit !

## UN PEU DE GEOGRAPHIE

Touvérac est une commune située dans le département de la Charente (région du Poitou-Charentes). La ville de Touvérac appartient au canton de Baignes-Sainte-Radegonde et à l'arrondissement de Cognac. La superficie est de 18.2 km<sup>2</sup>. Touvérac porte le code Insee 16384 et est associée au code postal 16360. Elle se situe géographiquement à une altitude de 92 mètres environ.

La commune française la plus éloignée de Touvérac est Bonifacio située à 875.5 km à vol d'oiseau.  
Homonymes : aucune autre ville ne porte le nom "Touvérac" en France.

### Les Carrières de Touvérac (Charente) (2004)

Un espace singulier entièrement façonné par l'homme.

Situé en sud Charente, à 45 kilomètres d'Angoulême, ce site est la propriété de la société exploitante d'argiles AGS, et présente sur 35 hectares un intérêt paysager et écologique unique.

Réputée pour sa finesse et sa pureté minéralogique, l'argile kaolonique y a été exploitée pendant plusieurs décennies. Ses propriétés la destinent en effet à des domaines aussi variés que pointus tels que la céramique, l'industrie chimique (caoutchoucs, agro-alimentaire) ou les biotechnologies.

Alerté de l'intérêt biologique et pédagogique du site par le Centre de découverte d'Aubeterre et l'association Charente Nature, c'est en 1996, et après entente avec la Société AGS, que le Conservatoire se voit confier la gestion du site par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique signé pour 30 ans et pour le franc symbolique. Un comité de gestion du site est alors créé, impliquant tous les acteurs locaux, propriétaires, élus, scientifiques, spécialisés dans la pédagogie ou simples usagers des carrières (chasseurs...). Il se réunit au moins une fois par an et décide des actions à mettre en oeuvre pour entretenir et valoriser le site.

Cet ensemble classé en ZNIEFF, par ailleurs intégré dans le périmètre du site Natura 2000 « Landes de Touvérac Saint-Vallier », fait actuellement l'objet d'une procédure de mise en Réserve Naturelle Régionale. Le paysage insolite du site offre des panoramas magnifiques qui dévoilent par endroits de vastes étendues d'ambiances lunaires où des bassins aux eaux bleu turquoise accentuent l'impression d'ailleurs...

La richesse biologique se traduit par la variété des habitats et des espèces présents : landes sèches à Bruyère cendrée, landes humides et saulaies tourbeuses à sphaignes, boisement de chênes tauzin..., constituent des milieux inscrits sur la Directive Habitats, tandis que le Circaète Jean-le-Blanc, la Fauvette pitchou, la très rare Cistude d'Europe ou encore le Damier de la succise, représentent pour la faune quelques unes des espèces les plus patrimoniales. Plusieurs espèces végétales rares, comme le Piment royal, protégé au niveau régional ou encore le Siméthris à feuilles planes, indiquent le caractère acide du milieu.

Sur ce territoire où le Pin maritime est largement répandu, les landes et autres milieux ouverts de grande richesse sont menacés par la colonisation spontanée de ce conifère. Plusieurs opérations de restauration par débroussaillage et abattage ont déjà été entreprises et permettent périodiquement de limiter la fermeture spontanée du milieu. Sur les secteurs tourbeux humides où le saule suit la même dynamique, des actions plus douces et plus ciblées réduisent l'assèchement du milieu. Citons également la création d'une mare, creusée dans une perspective de diversification du potentiel écologique du site aquatique, ainsi que l'entretien de clairières, favorables à l'accueil de l'Engoulevent d'Europe.

Un espace aménagé pour le public

La particularité du site des Carrières de Touvérac réside pour beaucoup dans le fait qu'il s'agisse d'un site ouvert et aménagé pour l'accueil du public. Plusieurs équipements permettent aujourd'hui d'accueillir le public et de lui faire découvrir ce précieux patrimoine : aménagement d'un parking à l'entrée du site, ouverture de sentiers autour des carrières, création de belvédères pour observer le milieu naturel...

Par la création en 2003 d'un nouveau sentier balisé permettant de faire le tour de l'ensemble du site et de profiter des différentes ambiances qu'il peut offrir, le comité de gestion démontre son souhait d'informer et de sensibiliser le grand public autour de ce projet. Des opérations de sensibilisation de la population et des scolaires complètent cette démarche. Le site des Carrières de Touvérac est aujourd'hui l'un des espaces les plus visités dont le Conservatoire à la charge. Grâce à un partenariat actif de la commune de Touvérac et des partenaires du Conservatoire, le site est aujourd'hui plus que jamais vivant !

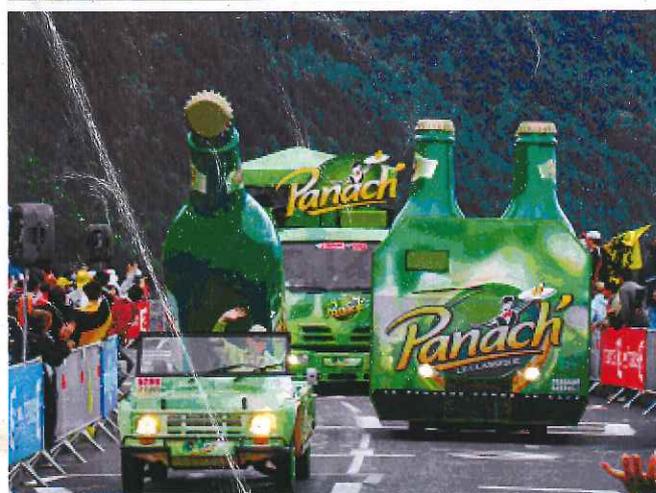
Quelles perspectives ?

De nombreuses perspectives d'interventions sont prévues : projet pédagogique scolaire et création d'un sentier de découverte, restauration de parcelles tourbeuses, entretien de landes sèches ... Enfin, sur la base du dernier suivi scientifique mené en 2003 et après évaluation des interventions et de leur impact sur les milieux et les espèces, après 8 ans de gestion conservatoire, le document de gestion sera rédigé pour les 5 années à venir.

# LA TOUVERACOISE



☺ *Ou est la caravane ? Je veux voir la caravane, mais oui je sais elle est à Hautacam !!!!*



Ce bulletin a été pensé et rédigé par Marie-Paule BODIN et Jocelyne DUMONTET. Nous espérons que vous prendrez plaisir à le lire. Tous vos articles ou vos idées sont les bienvenus, les faire parvenir à la Mairie le prochain numéro sortira en décembre 2008.

Responsable de la publication : Jacky HUGUES

Ce journal a été imprimé par PHOTIPLANS 16000 ANGOULEME à 350 exemplaires.